



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR), TENUE LE 28 MAI 2024, À 10 H00, AU 200 RUE PRINCIPALE, À SAINT-BASILE-LE-GRAND

Sont présent(e)s :

Madame Marilyn Nadeau, préfète
Monsieur Jean-Marc Bousquet, conseiller
Monsieur Jonathan Chalifoux, conseiller
Madame Collette Dubois, conseillère substitut
Monsieur Martin Dulac, conseiller
Monsieur Marc-André Guertin, conseiller
Monsieur Alain Lavallée, conseiller
Madame Julie Lavoie, conseillère substitut
Monsieur Yves Lessard, conseiller
Madame Julie Lussier, conseillère
Monsieur Patrick Marquès, conseiller
Monsieur Normand Teasdale, conseiller
Madame Mélanie Villeneuve, conseillère

Sont absentes :

Madame Nadine Viau, préfète suppléante remplacée par madame Julie Lavoie, conseillère substitut.

Madame Alexandra Labbé remplacée par madame Colette Dubois, conseillère substitut.

Assistent également :

Madame Evelyne D'Avignon, directrice générale et greffière-trésorière de la MRCVR

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Evelyne D'Avignon, greffière-trésorière, certifie sous serment que l'avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Madame la préfète Marilyn Nadeau, madame la préfète suppléante Nadine Viau, ainsi que mesdames les conseillères, Alexandra Labbé, Julie Lussier, et Mélanie Villeneuve, ainsi que messieurs les conseillers, Jean-Marc Bousquet, Jonathan Chalifoux, Martin Dulac, Marc-André Guertin, Alain Lavallée, Yves Lessard, Patrick Marquès et Normand Teasdale.

En leur transmettant une copie par courriel le 23 mai 2024, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-huitième (28^e) jour du mois de mai (5) de l'an deux mille vingt-quatre (2024).

POINT 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

En conséquence, ayant constaté le quorum, la préfète, président la séance, procède à l'ouverture de la séance à 10h00.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-05-161

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Julie Lavoie

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Interventions de l'assistance
5. Tenue de la séance extraordinaire
6. Affaires courantes
 - 6.1 Transport collectif – Appui à la Table des préfets et élus de la Couronne-sud (TPECS)
7. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun citoyen n'était présent à la séance extraordinaire du Conseil.

POINT 5. TENUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

24-05-162

ATTENDU QUE l'article 5.3, du *Règlement numéro 90-22 relatif à l'encadrement des séances publiques du Conseil* prévoit que le lieu des séances du Conseil de la MRCVR est au 255 boulevard Laurier, bureau 100, en la municipalité de McMasterville, ou à tout autre endroit établi par résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jonathan Chalifoux
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU qu'exceptionnellement la présente séance extraordinaire se tienne au 200, rue Principale, à Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Transport collectif - Appui à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS)

24-05-163

ATTENDU la résolution 2024-05-777 confirmant la position de la TPECS concernant la hausse massive de la taxe sur l'immatriculation au sein du cadre financier 2025 du transport collectif métropolitain;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu appui la résolution de la TPECS en lien avec son positionnement concernant la hausse massive de la taxe sur l'immatriculation au sein du cadre financier 2025 du transport collectif métropolitain et ses démarches auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités de la MRCVR faisant partie de la CMM pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

24-05-164

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉE PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 10 h 10

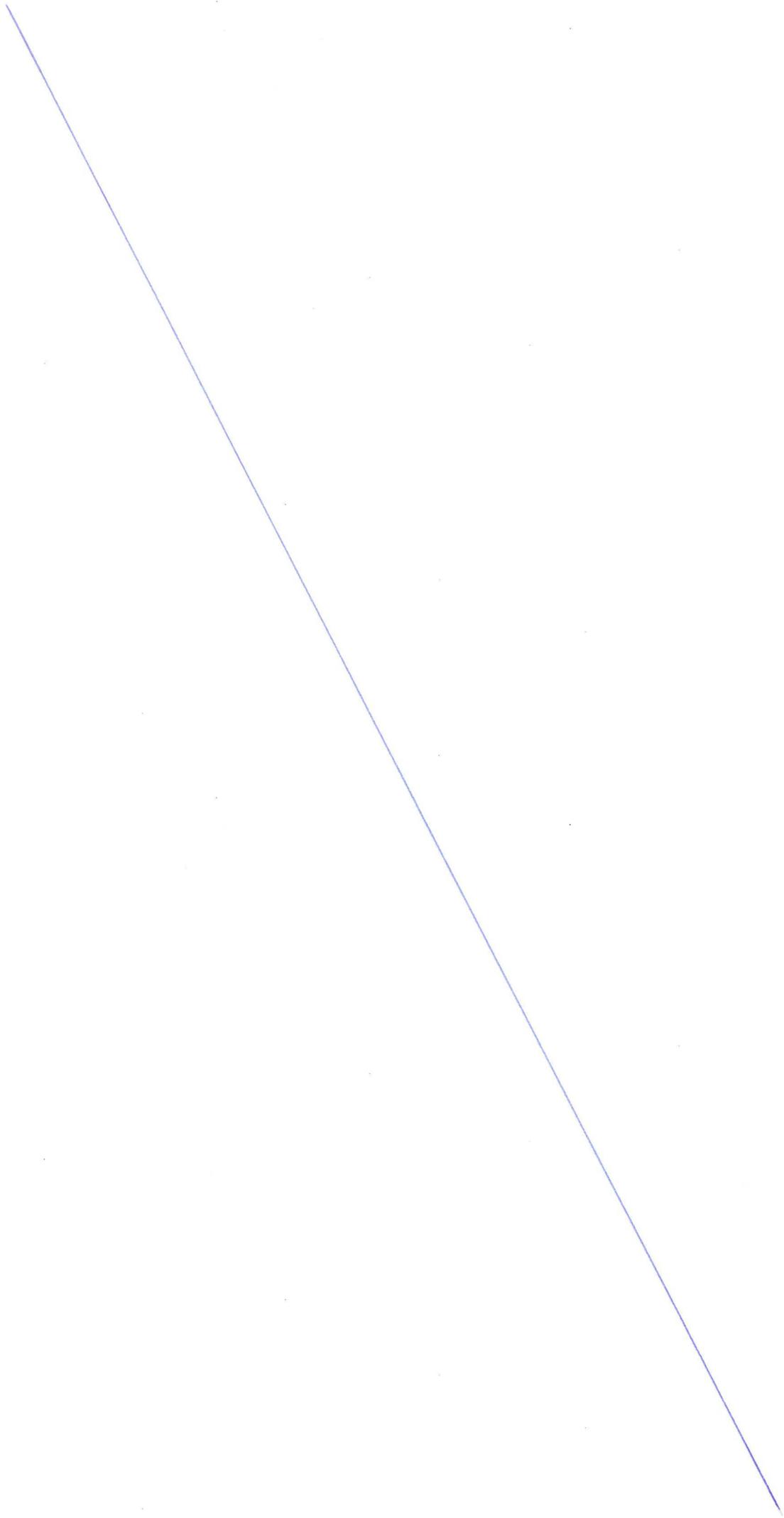
Evelyne D'Avignon
Directrice générale et greffière-trésorière

Marilyn Nadeau
Préfète



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation



11938